

## RECOMMANDATIONS POUR UN PLAN NATIONAL COORDONNÉ DE DÉPISTAGE DU VIH

*Recommandations adoptées par le Conseil le 27 juin 2019*

Les données récemment publiées par Santé publique France **montrent sans ambiguïté une stagnation du nombre d'infections à VIH diagnostiquées**. Ainsi, de 2010 à 2017, le nombre de cas détectés est resté stable (de l'ordre de 6 500 chaque année) et ce, malgré de nombreuses actions de prévention et le nombre très important de sérologies VIH pratiquées (plus de 5 millions de tests effectués annuellement) (1). **Ce constat résulte malheureusement d'une faible détection des personnes infectées**. En d'autres termes, le dépistage actuel concerne très majoritairement les personnes les moins à risque. Plus inquiétant encore, parmi les nouveaux cas détectés, un certain nombre de patients sont à un stade avancé de la maladie (30 % en 2017) (1), n'ayant eu aucun dépistage du VIH depuis plusieurs années, voire jamais (52 % en 2017) (1) (2).

Il est à noter que **les personnes non traitées sont à l'origine d'une grande partie des nouvelles infections**.

Ainsi, l'épidémie n'est pas contrôlée en France, alors que tous les outils sont là, tant pour le diagnostic que pour le traitement des personnes séropositives. **Cette situation n'est pas acceptable !** Elle montre que les conditions actuelles de dépistage sont inadaptées et insuffisamment soutenues, car elles ne permettent pas d'infléchir la courbe et de réduire l'épidémie. Il est temps de « dé-diaboliser » le dépistage en expliquant son intérêt individuel majeur, à savoir de bénéficier d'un traitement précoce devant conduire à un avenir sans Sida !

**Il est urgent d'agir !**

Les objectifs sont doubles : le dépistage VIH doit permettre de diagnostiquer les infections à VIH, mais aussi de protéger les personnes exposées non infectées.

Afin de croiser toutes les ressources possibles pour la détection des patients aujourd'hui invisibles à un stade précoce, **L'Académie nationale de Pharmacie recommande :**

- **de mettre en place rapidement un plan national d'action de dépistage du VIH et d'orientation, coordonnant la participation de tous les professionnels de santé de première ligne** (médecins, biologistes médicaux et pharmaciens d'officine), **les associations de patients, ainsi que les ARS** (Agences Régionales de Santé) ;
- **de cibler le diagnostic de l'infection à VIH vers les groupes à risques**, en facilitant l'accès aux tests de dépistage et en renforçant la complémentarité des différentes actions.

Pour ce faire, il est nécessaire :

- d'encourager **les médecins généralistes à proposer le dépistage VIH chez les sujets à risque**. **Les autoriser à prescrire en première intention une thérapeutique par antirétroviraux, en suivant les recommandations nationales, simplifierait le parcours des patients et éviterait les perdus de vue** (traiter le plus tôt est le mieux pour stopper tout risque de transmission du virus) ;

- **de s'appuyer sur le large réseau de laboratoires de biologie médicale (LABM)** présent sur l'ensemble du territoire français, représentant une offre facile d'accès au dépistage :
  - en améliorant la possibilité, pour les biologistes médicaux, **de proposer aux patients un sérodiagnostic VIH au vu de résultats permettant de suspecter une infection en cours**, sans requérir une prescription médicale (si l'échantillon de sang est disponible au laboratoire) ;
  - en faisant mieux connaître la possibilité d'effectuer une sérologie VIH par les LABM, **sur demande d'un patient se présentant sans ordonnance**. Cette possibilité est peu connue des groupes à risque alors qu'il leur est recommandé d'effectuer une sérologie VIH tous les trois mois. Toutefois, il est à noter que dans cette circonstance, la sérologie n'est pas remboursée.
- **de permettre la réalisation de tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) VIH par les pharmaciens d'officine**, car ils constituent un réseau de proximité exceptionnel en France. L'ouverture de ce test aux pharmaciens d'officine doit impérativement prévoir une **formation adaptée** pour réaliser les tests de façon optimale, en accord avec les dispositions d'assurance qualité prévues par l'arrêté du 1<sup>er</sup> Aout 2016 sur les TROD, et pour accompagner les patients ;
- **de permettre et d'organiser un raccourcissement du circuit de confirmation des tests positifs**, en concertation avec les LABM environnant les pharmacies ;
- **de faciliter et d'encadrer l'usage des autotests VIH**, et pour renforcer la réalisation régulière de tests par les patients à risques, de prévoir **un remboursement d'un quota individuel d'autotests** ;
- **de renforcer les moyens nécessaires aux associations et aux Cegidd (Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales, des infections sexuellement transmissibles)** pour augmenter les capacités de dépistage VIH, en prenant en compte et en effaçant les différences territoriales. **À ce titre, le rôle des ARS doit être renforcé et mieux défini**. Les associations autorisées à réaliser des TROD jouent un rôle important du fait qu'elles dirigent leurs actions vers des personnes exposées.

**Par ailleurs, l'Académie nationale de Pharmacie soutient toutes les initiatives régionales** dont celle de l'association "Vers Paris sans Sida" qui, en partenariat avec la Mairie de Paris et la Caisse primaire d'assurance maladie, propose une étude pilote de simplification et d'amélioration de l'accès au dépistage VIH à Paris : les dépistages en LABM seront gratuits et réalisés sans ordonnance.

**Un plan national devrait intégrer toutes ces nouvelles initiatives pour infléchir la courbe de l'épidémie en France.**

#### Références

1. Santé publique France. Dépistage de l'infection à VIH (dépistage et déclaration obligatoire), 2010-2017. Bulletin de santé publique. 28 mars 2019.
2. Champenois K, Cousien A, Cuzin L, Le Vu S, Deuffic-Burban S *et al.* Missed opportunities for HIV testing in newly-HIV-diagnosed patients, a cross sectional study. BMC Infectious Diseases 2013, **13**:200.